

Liste de compétences établie par l'IBLCE

Les déclarations de compétence suivantes récapitulent les connaissances et les compétences spécifiques faisant partie du rôle d'un(e) Consultant(e) en Lactation Certifié(e) par le Bureau International (IBCLC).

Le ou la consultant(e) en lactation IBCLC :

1. Possède les savoir-faire, les savoirs et les savoir-être nécessaires pour proposer avec compétence des consultations et des informations détaillées dans le domaine de la lactation, au quotidien comme en cas de circonstances particulières, depuis la période précédant la conception jusqu'aux douze mois de l'enfant et au-delà.
2. Intègre dans sa prise en charge des familles allaitantes des connaissances supplémentaires provenant des disciplines suivantes : anatomie de la mère et de l'enfant ; physiologie et endocrinologie ; nutrition et biochimie ; immunologie et maladies infectieuses ; pathologie ; pharmacologie et toxicologie ; psychologie, sociologie et anthropologie ; paramètres de croissance et étapes du développement ; interprétation de la recherche ; questions éthiques et juridiques ; techniques ; et santé publique.
3. Utilise des connaissances à jour sur la personnalité, le conseil, et les dynamiques familiales et de groupe quand il ou elle fait du soutien à l'allaitement.
4. Intègre les aspects culturels, psychosociaux, nutritionnels et pharmacologiques de l'allaitement dans sa pratique de consultant(e) en lactation.
5. Utilise des compétences en communication appropriées dans ses interactions avec les usagers et les professionnels de santé.
6. Entretient des relations de collaboration et de soutien avec les usagers, en mettant l'accent sur une prise en charge individualisée de la famille, sur l'autonomie de l'usager, sa capacité à faire des choix éclairés et sur des soins de santé optimaux.
7. Se fait l'avocat de l'allaitement dans la collectivité, sur le lieu de travail et à l'intérieur du système de santé.
8. Utilise les principes de la pédagogie pour adultes lors des contacts éducatifs avec les usagers, les professionnels de santé et la collectivité.
9. Interprète les données récentes de la recherche pour évaluer l'opportunité de leur mise en pratique.
10. Fonctionne comme membre de l'équipe soignante et lui apporte sa contribution, rédige des dossiers de suivi et adresse les usagers de manière appropriée aux autres professionnels de santé et aux ressources de soutien de la communauté.
11. Tient à jour des dossiers détaillés des patients.
12. Se conforme à un code de déontologie professionnelle, aux lois et règlements en vigueur dans le pays, et respecte des normes adéquates d'hygiène.
13. Respecte les directives destinées aux professionnels de santé figurant dans le Code International de Commercialisation des Substituts du Lait Maternel de l'OMS.
14. Entretient et améliore ses connaissances et ses compétences grâce à une formation continue appropriée et régulière.